

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL 2018**

### **VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

- TAXE D'HABITATION : 24,15 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : 11,90 %
- TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES : 34,11 %

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2018**

Considérant l'importance de la participation et du rôle des associations dans la vie communale, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'année 2018, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

(Les présidents d'associations n'ont pas pris part au vote)

AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 150,00 €  
ASSOCIATION DES AMATEURS D'ART : 150,00 €  
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE : 600,00 €  
ASSOCIATION LES P'TITS PETONS : 150,00 €  
AVENIR JEUNES : 300,00 €  
CLUB DES AINES : 250,00 €  
CLUB SPORTIF VAUX ESTIVAREILLES : 600,00 €  
COMITE DES FETES : 600,00 €  
ESTIRIBAMBELLE : 200,00 €  
GYM CLUB ESTIVAREILLES : 150,00 €  
LAMPIER CLUB PETANQUE: 600,00 €  
LINE DANCE COUNTRY: 350,00 €  
SECT ADCPG CATM ESTIVAREILLES : 220,00 €  
TENNIS CLUB ESTIVAREILLES-VAUX : 600,00 €  
I.F.I. 03 : 150,00 €  
**ENVELOPPE BUDGETAIRE TOTALE : 5 070,00 €**

### **VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Georges PAILLERET, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

#### Investissement

Dépenses	:	648 388,00	(dont 37 795,00 de RAR)
Recettes	:	648 388,00	(dont 12 978,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses	:	1 006 334,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 006 334,00	(dont 0,00 de RAR)

### **VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Georges PAILLERET, vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

#### Investissement

Dépenses	:	661 338,50	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	661 338,50	(dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses	:	98 257,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	98 257,00	(dont 0,00 de RAR)

## **SUBVENTION PROVENANT DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE – MISE EN PLACE RADARS PEDAGOGIQUES**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet d'acquisition de deux radars pédagogiques a été validé lors du vote du budget 2018, dans le cadre de l'opération n° 091.

Après étude de différents devis, la proposition de la société Elan Cité a été retenue pour un montant de 4 596,55 € HT soit 5 515,86 € TTC.

L'installation de ces équipements est prévue sur la RD 2144 aux entrées d'agglomération. Une vitesse excessive étant souvent constatée sur ce secteur, la mise en place de radars pédagogiques contribuera à la sécurisation des abords du Pôle Enfance.

Monsieur le Maire précise qu'une demande d'aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de ce type d'équipement au titre de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police pour l'acquisition de deux radars pédagogiques sur la base du devis transmis par la société Elan Cité d'un montant de 4 596,55 € HT soit 5 515,86 € TTC.

## **AVENANT N° 2 A LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU BUREAU DEPARTEMENTAL DE LA QUALITE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'avenant N°2 à la convention établi pour l'année 2018 entre la commune d'ESTIVAREILLES et le département de l'Allier pour les prestations effectuées par le Bureau de la Qualité de l'Eau. La convention du 16 octobre 2012 est ainsi prolongée jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'avenant à la convention ;
- Autorise le Maire à le signer.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT EMPLOI COMPETENCES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement du C.U.I. / C.E.C. d'un agent travaillant au Pôle Enfance en tant qu'ATSEM. Ce nouveau contrat est conclu du 01/04/2018 au 30/09/2018 sur la base de 25 heures de travail hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer ce Contrat Unique d'Insertion / C.E.C., conformément aux éléments précédemment exposés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame GACHES, représentante ENEDIS auprès des collectivités territoriales, est venue en mairie présenter le dispositif de déploiement des nouveaux compteurs LINKY sur la commune. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la mairie.
- Une réflexion relative à la mise en place de panneaux Stop au carrefour de la rue de la Varne et de la rue du Stade va être engagée en vue de sécuriser cette intersection.
- La commémoration du 8 mai 1945 se déroulera à partir de 10h45 en présence d'un piquet d'honneur de l'école de gendarmerie.
- Nicole GUILLOMET informe que l'Association Val de Cher Services de Vallon-en-Sully pourrait organiser dès le mois de septembre des ateliers mémoire à ESTIVAREILLES. Pour tous renseignements, s'adresser à Val de Cher Services (04 70 06 54 84).

- La commission fleurissement se réunira prochainement pour procéder aux achats de fleurs et arbustes nécessaires au renouvellement de certains massifs.